

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE INTERDÉPARTEMENTALE

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : En application de l'arrêté interpréfectoral du 2 juillet 2025, il sera procédé à une enquête publique interdépartementale portant sur le projet de modification du plan des servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome d'ORLEANS-BRICY (département du Loiret).

La préfète sera l'autorité chargée d'en coordonner l'organisation et d'en centraliser les résultats. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de BRICY (département du Loiret).

Le périmètre de cette enquête publique concerne le territoire des communes suivantes :

département du Loiret :

- | | | |
|---------------------------|----------------------|-----------------------|
| • BACCON | • BOULAY-LES-BARRES | • BRICY |
| • BUCY-LE-ROI | • BUCY-SAINT-LIPHARD | • CERCOTTES |
| • CHARSONVILLE | • CHEVILLY | • COINCES |
| • COULMIERS | • EPIEDS-EN-BEAUCE | • GEMIGNY |
| • GIDY | • HUETRE | • HUISSEAU-SUR-MAUVES |
| • MEUNG-SUR-LOIRE | • ORMES | • PATAY |
| • ROUVRAY-SAINTE-CROIX | • ROZIERES-EN-BEAUCE | • SAINT-LYE-LA-FORET |
| • SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE | • SAINT-SIGISMOND | • SARAN |
| • SOUGY | • TRINAY | |

département d'Eure-et-Loir :

- | | | |
|-------------|-----------|----------|
| • BAIGNEAUX | • DAMBRON | • POUPRY |
|-------------|-----------|----------|

département de Loir-et-Cher :

- BEAUCE-LA-ROMAINE.

DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : Vingt-deux jours consécutifs, du lundi 15 septembre 2025 à partir de 09h00 au lundi 6 octobre 2025 jusqu'à 17h00 inclus.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE sera déposé, sur support papier, dans les mairies ci-après où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

<u>Mairies</u>	<u>Jours et heures d'ouverture au public</u>
BRICY 50 place de la mairie 45310 BRICY	- lundis : 14h30 à 18h00 - jeudis : 09h00 à 12h00 et 14h30 à 18h00 - fermeture les mardis, mercredis, vendredis et samedis
BOULAY-LES-BARRES Rue du bourg 45140 BOULAY-LES-BARRES	- lundis et mardis : 16h00 à 18h00 - mercredis : 08h30 à 12h00 - jeudis : 15h30 à 18h30 (sur rendez-vous) - vendredis : 08h30 à 12h00 (sur rendez-vous) - fermeture les samedis
BUCY-SAINT-LIPHARD Le bourg 45140 BUCY-SAINT-LIPHARD	- mercredis et jeudis : 09h30 à 12h00 - fermeture les lundis, mardis, vendredis et samedis
COINCES 6 rue de la Gare 45310 COINCES	- lundis, mardis et jeudis : 14h00 à 18h00 - mercredis : 09h00 à 12h00 - les 1 ^{ers} samedis de chaque mois : 09h00 à 12h00 - fermeture les vendredis
GEMIGNY 181 rue de Patay 45310 GEMIGNY	- mardis : 15h30 à 17h00 - vendredis : 16h30 à 18h30 - fermeture les lundis, mercredis, jeudis et samedis

<u>Mairies</u>	<u>Jours et heures d'ouverture au public</u>
GIDY Place Lucien Bourgon 45520 GIDY	- lundis, mercredis, jeudis et vendredis : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h15 - mardis : 08h00 à 12h00 - fermeture les samedis
HUETRE 20 rue des Tilleuls 45520 HUETRE	- mardis : 09h30 à 11h30 - jeudis : 16h30 à 18h30 - fermeture les lundis, mercredis, vendredis et samedis
ORMES 147 Rue Nationale 45140 ORMES	- lundis, mardis, mercredis et jeudis : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 - vendredis : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 - samedis : 09h00 à 12h00
SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE Place de la mairie 45310 SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE	- mardis : 14h00 à 18h00 - jeudis : 08h00 à 12h00 - les 1 ^{ers} samedis de chaque mois : 08h30 à 11h30 - fermeture les lundis, mercredis et vendredis.
SAINT-SIGISMOND 2 rue de la mairie 45310 SAINT-SIGISMOND	- mardis : 09h00 à 12h00 - vendredis : 13h30 à 15h30 - fermeture les lundis, mercredis, jeudis et samedis
POUPRY 1 place de la mairie 28140 POUPRY	- mercredis : 17h00 à 18h30 - vendredis : 10h00 à 11h30 - fermeture les lundis, mardis, jeudis et samedis
BEAUCE-LA-ROMAINE 7 rue Marin Galliot 41240 BEAUCE-LA-ROMAINE	- lundis, mercredis et vendredis : 09h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00 - mardis et jeudis : 09h00 à 12h30 - fermeture les samedis

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les informations relatives à l'enquête, et notamment le dossier d'enquête publique, seront également consultables :

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret :
<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir> ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Eure-et-Loir :
<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours> ;
- sur le site internet des services de l'Etat en Loir-et-Cher :
<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2025>

COMMISSAIRES ENQUÊTEURS : Afin de recevoir les observations du public, M. Francis LAURENT, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'ORLEANS, siègera dans les mairies du département du Loiret ci-après, aux jours et heures suivants :

- en mairie de BRICY : le lundi 15 septembre 2025 de 15h00 à 18h00,
- en mairie de SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE : le mardi 23 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- en mairie de BOULAY-LES-BARRES : le mercredi 1^{er} octobre 2025 de 09h00 à 12h00,
- en mairie de COINCES : le lundi 6 octobre 2025 de 14h00 à 17h00.

M. Pascal PICARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'ORLEANS pour conduire ladite enquête publique en cas d'empêchement de M. LAURENT.

En dehors des permanences susvisées du commissaire enquêteur et pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête publique, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposés en mairies des communes de BRICY, BOULAY-LES-BARRES, BUCY-SAINT-LIPHARD, COINCES, GEMIGNY, GIDY, HUETRE, ORMES, SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE, SAINT-SIGISMOND, POUPRY et BEAUCE-LA-ROMAINE et ouverts à cet effet par chaque maire ;

- par courrier postal, libellé à l'attention de M. le commissaire enquêteur et adressé à la mairie de BRICY (département du Loiret), siège de l'enquête publique, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête publique déposé dans cette mairie ;

- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête publique : « PSA ORLEANS-BRICY ».

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur les sites internet des services de l'Etat dans le Loiret, en Eure-et-Loir et en Loir-et-Cher, et consultables en suivant les liens mentionnés ci-avant.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : La préfète du Loiret adressera au ministère des armées une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et en déposera une copie dans chaque mairie des communes de BACCON, BOULAY-LES-BARRES, BRICY, BUCY-LE-ROI, BUCY-SAINT-LIPHARD, CERCOTTES, CHARSONVILLE, CHEVILLY, COINCES, COULMIERS, EPIEDS-EN-BEAUCE, GEMIGNY, GIDY, HUETRE, HUISSEAU-SUR-MAUVES, MEUNG-SUR-LOIRE, ORMES, PATAY, ROUVRAY-SAINTE-CROIX, ROZIERES-EN-BEAUCE, SAINT-LYE-LA-FORET, SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE, SAINT-SIGISMOND, SARAN, SOUGY, TRINAY, BAIGNEAUX, DAMBRON, POUPRY, BEAUCE-LA-ROMAINE et dans les préfectures du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher.

Toute personne concernée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- en mairies des communes de BACCON, BOULAY-LES-BARRES, BRICY, BUCY-LE-ROI, BUCY-SAINT-LIPHARD, CERCOTTES, CHARSONVILLE, CHEVILLY, COINCES, COULMIERS, EPIEDS-EN-BEAUCE, GEMIGNY, GIDY, HUETRE, HUISSEAU-SUR-MAUVES, MEUNG-SUR-LOIRE, ORMES, PATAY, ROUVRAY-SAINTE-CROIX, ROZIERES-EN-BEAUCE, SAINT-LYE-LA-FORET, SAINT-PERAVY-LA-COLOMBE, SAINT-SIGISMOND, SARAN, SOUGY, TRINAY, BAIGNEAUX, DAMBRON, POUPRY et BEAUCE-LA-ROMAINE ;

- à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1) ;

- à la préfecture d'Eure-et-Loir (bureau des procédures environnementales, place de la République, CS 80537, 28019 CHARTRES CEDEX) ;

- à la préfecture de Loir-et-Cher (bureau de l'environnement, 1 place de la République, BP 80101, 41001 BLOIS CEDEX) ;

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes> ;

- sur le site internet des services de l'Etat en Eure-et-Loir :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees> ;

- sur le site internet des services de l'Etat en Loir-et-Cher :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2025>

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : le PSA de dégagement de l'aérodrome d'ORLEANS-BRICY sera approuvé et rendu exécutoire par décret en Conseil d'Etat, à moins que les conclusions du rapport d'enquête et les avis des collectivités publiques intéressées ne soient favorables, auquel cas il sera statué par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile, conjointement avec le ministre de la défense.

PUBLICITÉ DES SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT : Conformément à l'article D.6351-9 du code des transports, une copie du PSA de dégagement de cet aérodrome sera déposée à la mairie des communes et aux sièges des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire desquelles seront assises les servitudes.

Les présidents des établissements publics de coopération intercommunale et les maires des communes concernées assureront la publication en ligne du PSA de dégagement.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, en l'absence de publication en ligne, le public sera informé du dépôt mentionné ci-dessus par voie d'affichage en mairie et d'insertion, aux frais du ministère des armées, dans un journal mis en vente dans le département et par tous autres moyens en usage dans la commune.